



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 21 août 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt et un août à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du treize août deux mille vingt six, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2026BC8-2-37

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE TARN-ET-GARONNE RELATIVE AU POSTE DE CHARGÉ DE COOPÉRATION CTG

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, DELFARIEL Eric, Madame LAROUSSINIE Francine, RATTO Stéphan, REBEL Stéphane, Madame MAERTEN Marie- Bernard, JULIEN Jean-Yves, Madame BUSCAIL Maryline, BOISSEAU Christophe et LARROSE Patrick.

Absents et excusés :

Messieurs RENAUD Olivier, MERIEL Guy (pouvoir donné à Eric DELFARIEL)

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026BC8-2-37

OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE TARN-ET-GARONNE RELATIVE AU POSTE DE CHARGÉ DE COOPÉRATION CTG

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue entre la Communauté de Communes des Deux Rives et la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne en date du 21 août 2026 ;

Vu le projet de convention d'objectifs et de financement relatif au pilotage du projet de territoire par un Chargé de coopération CTG pour la période 2026-2027 ;

Considérant que la Convention Territoriale Globale constitue le cadre stratégique de développement des services aux familles sur le territoire ;

Considérant que la CAF de Tarn-et-Garonne accompagne financièrement la création d'un poste de Chargé de coopération CTG destiné à assurer le pilotage, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions inscrites dans la CTG ;

Considérant que ce poste contribuera au renforcement des partenariats locaux, à l'amélioration de la coordination entre les acteurs du territoire et au développement des services à destination des habitants ;

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

-d'approuver la convention d'objectifs et de financement proposée par la Caisse d'Allocations Familiales de Tarn-et-Garonne relative au financement d'un poste de Chargé de coopération CTG pour la période 2026-2027,

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que tout avenant ou document nécessaire à son exécution,

- de prévoir l'inscription des crédits en recettes au budget communautaire,

- de charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Valence d'Agen, le 21 août 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 24 août 2026

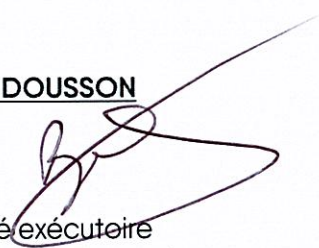
Le secrétaire de séance désigné

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean Michel BAYLET


Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

01 SEP. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales le

01 SEP. 2026

AR Préfecture

APPROBATION CONVENTION OBJECTIFS ET FINANCEMENT CAF RELATIVE POSTE CHARGE COOPERATION CTG

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20260821-2026BC8_2_37-DE

Numéro d'acte : 2026BC8_2_37

Date de décision : 21/08/2026

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 8-2-0-0-0 (Domaines de competences par themes / Aide sociale)

Fichier acte : 2026BC8-2-37 APPROBATION
CONVENTION OBJECTIFS ET
FINANCEMENT CAF RELATIVE POSTE
CHARGE COOPERATION CTG .pdf

Fichier(s) annexes(s) : 2026BC8-2-37 Convention Chargé de coop
CTG Validée2.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 01/09/2026 10:12:36

Date de réception de l'AR : 01/09/2026 10:12:50